

Fédération Française de Basket-Ball

CHARTRE DE L'ARBITRAGE

Saison :

Ligue :

Comité :

Document à remplir par le Groupement Sportif
et à adresser directement au Comité Départemental

GROUPEMENT SPORTIF :

NOM : _____

N° AFFILIATION : _____

BESOINS DU GROUPEMENT SPORTIF EN RAPPORT AVEC LES CHAMPIONNATS SOUMIS A OBLIGATIONS
--

Préambule : la charte de l'arbitrage n'est applicable que dans les championnats « à obligations ».

CHAMPIONNAT DE FRANCE :

Toutes les catégories sont des championnats « à obligations ».

Toute équipe engagée nécessite un arbitre quelque soit son niveau de pratique.

Equipes engagées
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Total d'équipes engagées	
--------------------------	--

GROUPEMENT SPORTIF : _____

CONTROLE A PRIORI

Date : _____

Effectué par : _____

Remarques et Conseils :

Crédit d'arbitre(s) sur la saison précédente : nombre = ____

Signature du Président de la Commission

CONTROLE A POSTERIORI

Date : _____

Effectué par : _____

Remarques et Conseils :

Crédit d'arbitre(s) sur la saison précédente : nombre = ____

Signature du Président de la Commission